



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU BUDGET PRIMITIF 2019**

**COMMUNE**

**SPA-HAMMAM**

**Cadre général du budget :**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que soit jointe au budget primitif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle sera disponible sur son site Internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au Budget, pour la période qui s'étend de 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en excluant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la Commune. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## BUDGET PRINCIPAL

Il convient de préciser que le Budget Primitif étant voté après le vote du Compte Administratif 2018, ceci implique donc que les résultats 2018 y sont repris.

### ➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

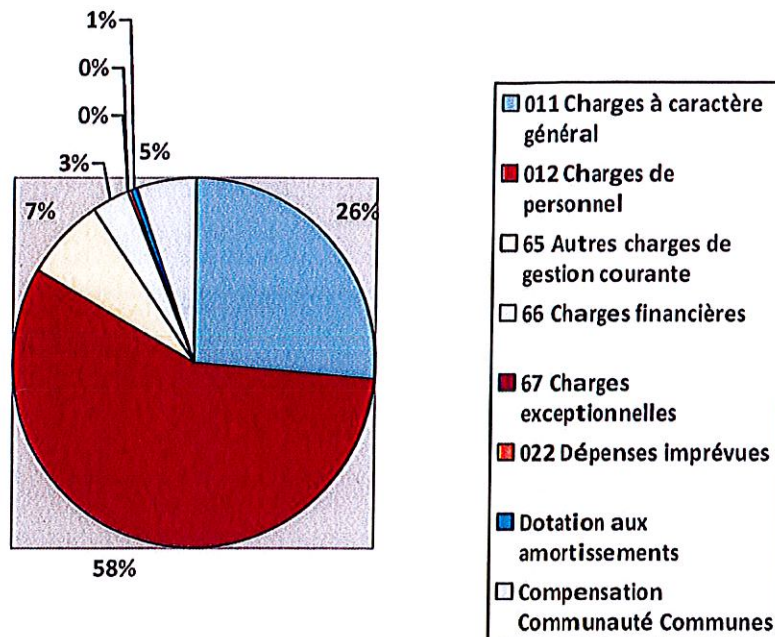
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations de salles, régies.....), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.....

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 191 386 €, elle était de 3 449 260 € au budget primitif 2018.



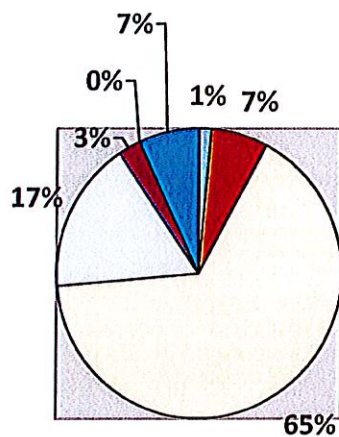
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2019 (par rapport à 2018) (soit - 4.01 % sans le virement à la section d'investissement), se répartit de la façon suivante :

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018	BP 2019
011 Charges à caractère général	697 179 €	699 740 €	677 500 €
012 Charges de personnel	1 516 945 €	1 606 900 €	1 472 800 €
014 Compensation à la Communauté de Communes			135 000 €
65 Autres charges de gestion courante	235 979 €	240 565 €	185 416 €
66 Charges financières	86 500 €	111 400 €	83 000 €
67 Charges exceptionnelles	2 500 €	5 800 €	2 800 €
022 Dépenses imprévues	15 296 €	12 499.28 €	4 698.40 €
042 Dotations aux amortissements	5 316 €	7 694.72 €	15 675.60 €
<b>Sous-Total</b>	<b>2 559 715 €</b>	<b>2 684 599 €</b>	<b>2 576 890 €.</b>
023 Virement à la section d'investissement	657 000 €	764 661 €	614 496 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 216 715 €</b>	<b>3 449 460 €</b>	<b>3 191 386 €</b>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations (liste jointe) et les intérêts des emprunts à payer.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



- 013 Atténuation de charges
- 70 Produits des services
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations et participations
- 75 Autres produits de gestion courante
- 77 Produits exceptionnels
- 042 Travaux en régie

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2019(soit – 3.64 % ), se répartit de la façon suivante :

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018	BP 2019
013 Atténuation de charges	30 000 €	35 000 €	35 000 €
70 Produits des services	155 010 €	163 700 €	173 495 €
73 Impôts et taxes	1 796 542 €	1 851 508 €	1 733 765 €
74 Dotations et participations	448 423 €	435 093 €	444 596 €
75 Autres produits de gestion courante	95 000 €	50 000 €	66 000 €
77 Produits exceptionnels	2 999.55 €	3 199.87 €	999.78 €
042 Travaux en régie	300 000 €	200 000 €	185 000 €
<b>Sous-Total</b>	<b>2 827 974.55 €</b>	<b>2 738 500.87 €</b>	<b>2 638 855.78 €</b>
002 Résultat reporté	388 740.45 €	710 759.13 €	552 530.22 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 216 715 €</b>	<b>3 449 260 €</b>	<b>3 191 386 €</b>

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

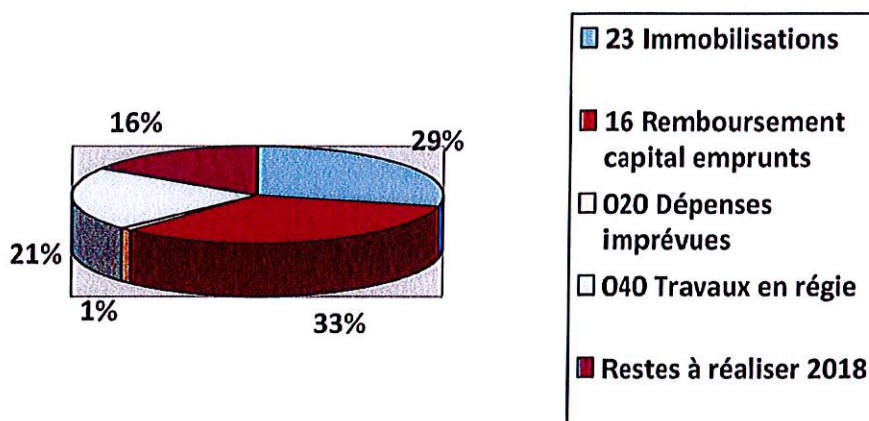


➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement s'équilibre à 1 237 627 €.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE**



Le principal projet de l'année 2019 :

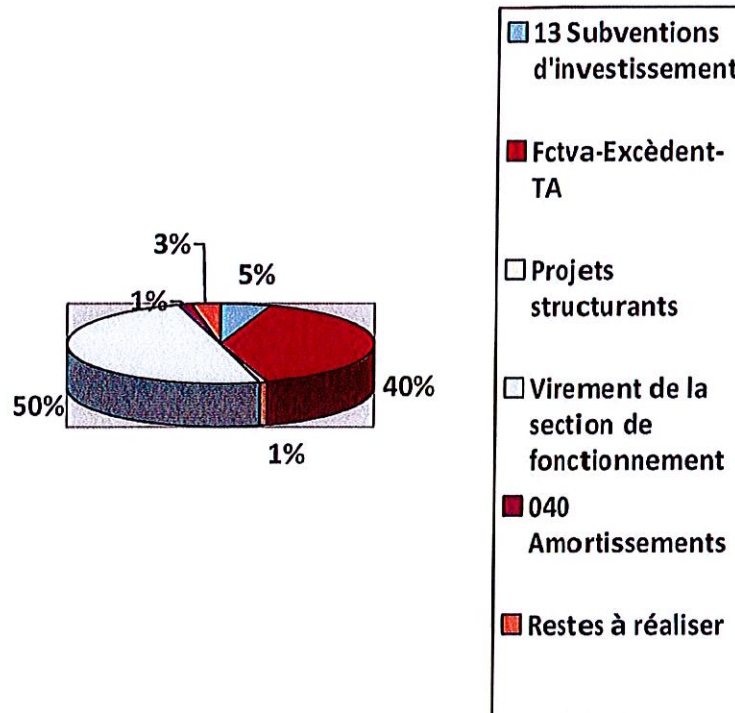
- Aménagement Bd des Pyrénées

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE**

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018	BP 2019
2031 Frais d'études	11 000 €	20 000 €	
21534 Réseaux d'électrification	3 348 €	3 348 €	
23 Immobilisations en cours	359 600 €	773 070 €	250 251 €
16 Emprunts	255 000 €	410 100 €	290 000 €
192 Cession d'immobilisation			
020 Dépenses imprévues	23 843.32 €	35 292.76 €	10 000.51 €
040 Travaux en régie	300 000 €	200 000 €	185 000 €
<i>Restes à réaliser 2018</i>	59 397 €	97 946.24 €	136 951 €
<i>001 Report déficit 2018</i>	387 080.68 €		365 424.49 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 399 269 €</b>	<b>1 539 757 €</b>	<b>1 237 627 €</b>

Il s'agit de dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment d'acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018	BP 2019
13 Subventions d'investissement	29 858 €	52 908 €	64 999.91 €
16 Emprunts	200 000 €	300 000 €	
10 FCTVA – Excédent - Taxe d'aménagement -	484 231 €	107 929.63 €	493 225.49 €
138 Projets structurants	22 864 €	24 696 €	10 630 €
021 Virement de la section de fonctionnement	657 000 €	764 661 €	614 496 €
024 Produit des cessions		166 500 €	
040 Amortissements frais d'étude	5 316 €	7 694.72 €	15 675.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 399 269 €</b>	<b>1 424 389.35 €</b>	<b>1 199 027 €</b>
Restes à réaliser			38 600 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 237 627 €</b>

Deux types de recettes réelles coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que celles perçues en lien avec le permis d'aménager (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec des projets d'investissement retenus.

➤ **Endettement de la Commune :**

En 2018, la Commune a eu recours à l'emprunt (300 000 €) pour financer les travaux d'aménagement de l'Entrée de Ville.

Pour 2019, pas de recours à l'emprunt.

Sont joints : état de la dette de 2014 à 2019 et endettement pluriannuel.

➤ **Taux d'imposition :**

Les taux d'imposition votés par la Commune sont restés inchangés depuis 2011, pour 2019 il est prévu de maintenir ces taux qui sont les suivants :

Taxes	2011 à 2018
TH	18.82 %
TFB	24.96 %
TFNB	85.78 %

Le produit des impôts (taxe d'habitation et taxes foncières) à percevoir s'élève à :  
1 597 385 €.

➤ **Effectifs de la Commune :**

Les effectifs de la Commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires :
  - Catégorie A : 3 (dont 1 agent 24/35<sup>ème</sup>)
  - Catégorie B : 4
  - Catégorie C : 20 (dont 1 agent 30/35<sup>ème</sup> et 1 agent à 28/35<sup>ème</sup>)
  
- Agents non titulaires :
  - Stagiaires : 2 (dont 1 agent à 18/35<sup>ème</sup>)
  - Contractuels : 3 (10/35<sup>ème</sup>, 18/35<sup>ème</sup>, 20/35<sup>ème</sup>)
  - Emplois aidés CAE : 3



Envoyé en préfecture le 17/04/2019

Reçu en préfecture le 17/04/2019

Affiché le 17/04/19

Besner  
Levrault

ID : 066-216602227-20190411-2019\_DLBE020-DE

## BUDGET SPA-HAMMAM

	BP 2018	BP 2019
<b>Dépenses d'exploitation</b>	3 105 €	3 105 €
<b>Totaux</b>	<b>3 105 €</b>	<b>3 105 €</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>	499.59 €	499.59 €
<b>Excédent d'exploitation</b>	2 605.41 €	2 605.41 €
<b>Totaux</b>	<b>3 105 €</b>	<b>3 105 €</b>
<b>Dépenses Investissement</b>	35 408.15 €	33 128.15 €
<b>Totaux</b>	<b>35 408.15 €</b>	<b>33 128.15 €</b>
<b>Recettes d'investissement (001 report)</b>	35 408.15 €	33 128.15 €
	<b>38 513.15 €</b>	<b>36 233.15 €</b>